



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 13 décembre 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 24 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 27 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Anne Bersier, Vice-Syndique
Baillet Yannis, conseiller communal
Currat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Oberson Hervé, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir »
M. Sébastien Francey, groupe « Les 7Villages »
M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir »

La séance est présidée par M. François Egger, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, tous les conseillers communaux et généraux présents, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du budget 2024.

Le Président excuse les absences de Mme Roxane Joye, M. Sébastien Francey et M. Julien Marguet. M. Gérald Pidoud, scrutateur suppléant, remplace M. Julien Marguet au bureau pour cette séance.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 47 du 24 novembre 2023, pages 1973 et 1974. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h00.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Comme vous le savez tous, l'achat de la Banque Raiffeisen a été accepté lors de la votation communale du 3 décembre 2023. Le Président tient à remercier les membres du Conseil communal, du Conseil général et la population des 7 villages pour le soutien, l'engagement et la confiance accordée aux autorités.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2023.
2. Budget 2024.
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement.
 - a. Présentation générale.
 - 2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
 - 2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
 - 2.4. Présentation du budget des investissements :
 - a. 3410.5030.00 Aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset.
 - b. 4210.5450.00 Prêt au Centre médical de Montagny SA.
 - c. 6150.5010.09 Construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.
 - d. 6150.5010.10 Investissements routiers 2024.
 - e. 7410.5020.00 Etude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset.
 - f. 7690.5290.00 Etude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset.
 - 2.5. Vote général du budget d'investissement.
 - 2.6. Vote du budget de fonctionnement.
3. Vote sur la proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe «Les 7Villages» visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle.
4. Réponse du Conseil communal aux questions ouvertes.
5. Informations du Conseil communal :
 - Présentation des réflexions sur le nouveau PAD « Cousset-Centre élargi », qui va transformer notamment le secteur occupé par les usines. Une maquette devrait être disponible.
 - Projet école.
 - Projets routiers.
 - Etat de l'avancement de l'Eparse.
6. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » aimerait une modification au point 3. Il a toujours demandé un crédit d'étude et non pas « visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour de l'Escabelle ». Il demande s'il est possible de modifier ce point.

Le Président se tourne vers M. Christophe Burri, administrateur communal.

M. Christophe Burri, administrateur communal, répond que le point à l'ordre du jour correspond véritablement à ce qui a été demandé par M. Daniel Francey, dans le sens où avant de décider formellement sur une étude, le Conseil général doit décider s'il accepte ou non la proposition de M. Daniel Francey pour que le Conseil communal puisse faire une étude. D'abord, on accepte ou pas la proposition de M. Daniel Francey pour demander au Conseil communal de revenir avec une proposition de l'étude. On ne fait pas tout en une fois, c'est conforme au règlement du Conseil général.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » rappelle qu'il a lancé cela, il y a une année, le 13 décembre 2022, lors d'une séance ordinaire. Le procès-verbal de ladite séance mentionne la remarque de M. Marc Küng sur la sortie de l'Escabelle qui était dangereuse, et la réponse de M. Sébastien Rossier, conseiller communal, que c'est la 2^{ème} priorité. Après, M. Daniel Francey a fait la demande à l'assemblée et il lui est répondu de faire une demande par écrit pour la prochaine assemblée, ce qu'il a fait. A la séance d'après, la séance ordinaire n° 22 du 31 mai 2023, demande de M. Daniel Francey pour le crédit d'étude toujours, réponse du Président : il prend note pour un crédit d'étude, la proposition sera soumise au prochain Conseil général et ainsi de suite, on continue. Lors de la séance n° 23 du 5 septembre 2023, M. Daniel Francey fait une remarque comme quoi il n'y a rien à l'ordre du jour en ce qui concerne le crédit d'étude, réponse du Président : le point sera soumis au Conseil général pour le budget de décembre et on arrive là en décembre, cela fait la 4^{ème} séance et toujours rien. Si chaque fois qu'on a besoin de crédit ou de budget, on doit faire 4 séances, il pense qu'on peut refuser tous les budgets qui sont à l'ordre du jour de ce soir. Il trouve un petit peu scandaleux et surtout que c'est lié à une délicate affaire, vu qu'il y a des constructions en route. On pourra faire une emprise de terrain pour améliorer la bifurcation avec des présélections et éventuellement un trottoir, à côté de l'Escabelle dans la région de Grandsivaz. Ce n'est pas qu'il a envie que ce chantier se fasse, il a surtout envie qu'on puisse avoir du terrain et que cela ne nous passe pas sous le nez. S'il est dit que rien ne va se passer sans avoir fait cette étude vraiment approfondie, il est d'accord à la proposition, mais autrement il faudra faire différemment.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, confirme qu'il s'agit d'une proposition du Conseil général qui est amenée par le bureau du Conseil général à une prochaine séance. M. Rossier a anticipé cette demande et avant de passer au vote lors du point 3, il va présenter une pré-étude.

Comme il n'y a plus de remarque, Le Président contrôle les présences par appel nominal et transmet la liste des présences pour signature.

27 personnes présentes, majorité 14.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2023.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas, Le Président passe au vote. Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Budget 2024.

2.1. Présentation du budget de fonctionnement.

a. Présentation générale

Le Président passe la parole à M. Hervé Oberson, conseiller communal, responsable du dicastère.

M. Hervé Oberson, conseiller communal, informe que le budget, soumis ce soir pour approbation, présente un léger excédent de charges de Fr. 4'075.96. Il cite la différence entre les charges et les produits et à titre de comparaison, l'excédent de charges de 2023 qui était de Fr. 67'649.05.

M. Hervé Oberson, conseiller communal, relève trois faits marquants par rapport à ce budget :

- Augmentation des charges liées de Fr. 429'556.19 par rapport au budget 2023, donc une grosse augmentation.
- Hausse des charges relatives aux intérêts des emprunts ; Fr. 304'100.00 contre Fr. 150'000.00 en 2023, cela s'explique par des nouveaux emprunts contractés avec des taux d'intérêts moins intéressants.
- Comme pour le budget 2023, l'intégration des recettes fiscales des années précédentes donc tenir compte des recettes prévisibles. Au chapitre 9 une augmentation de la population et des recettes fiscales supplémentaires pour l'année 2024.

Le Président remercie M. Hervé Oberson, conseiller communal, pour toutes ces explications et demande s'il y a des remarques ou des questions sur le budget de fonctionnement.

M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen », a 4 questions au nom du groupe :

Le point 3410.3144.00 entretien des installations sportives : Que représente l'entretien du terrain selon offre de Fr. 10'000.00.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que les travaux d'entretien se font par l'entreprise Nicolier & Woodtli à Oleyres, et chaque année, il est prévu un budget pour cet entretien. Pour l'année prochaine, il s'agit de la fourniture et la livraison de sable, des travaux d'ameublement et de nivellement ainsi qu'un sursemis et le renouvellement, soit des entretiens standards.

Le point 3420.3636.02 Frais de manifestation Fritime : une information que Fritime n'existerait plus en 2024 est-ce vraiment le cas ?

Mme Anne Bersier, vice-syndique, confirme que Fritime s'arrête au 31 décembre 2023, le montant de Fr. 2'000.00 au budget 2024 est un report de l'année précédente.

Le point 7101.4240.04 vente d'eau au Golf de Payerne : Comment est calculé ce montant ?

Le point 7101.4240.03 vente d'eau à la commune de Prez : Pourquoi cette grande différence par rapport à l'année précédente ?

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que pour le Golf de Payerne c'est une ancienne source de l'ancienne commune de Montagny-les-Monts, qui leur est vendue, qui n'est pas dans le réseau car elle n'a pas assez de débit et en plus elle est de mauvaise qualité par rapport au phosphate. Le montant est calculé par rapport à la facture de l'année passée.

Pour la commune de Prez, c'est l'eau de la source de la Chanéaz qui n'a pas pu être mise dans le réseau communal au moment de la création de l'Entente, ou peut-être ultérieurement, par rapport aux zones de protection de captage, parce que la zone de protection n'avait pas été établie et les services cantonaux vaudois qui gèrent les analyses ont refusé qu'elle soit mise dans l'Entente. Pour cette source qui est de très bonne qualité, la commune a reçu une demande de la commune de Noréaz qui avait des soucis avec la qualité de leur eau, qui avait beaucoup de phosphate, pour leur en vendre, pour améliorer leur eau. Lors d'un remaniement parcellaire, leurs captages ont été

modifiés, et dans ce cadre, ils ont établi des périmètres de protection pour leurs sources. Ils ont ainsi amélioré la qualité de leur eau et ils en prennent moins. C'est également par rapport aux chiffres de l'année passée.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » n'a pas compris la réponse pour le calcul de la vente d'eau au Golf.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que c'est selon les chiffres de l'année passée.

Le Président remercie pour les réponses et comme il n'y a plus de question, il passe au point 2.2.

2.2 Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière.

M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui fait partie du dossier de convocation et qui conclut ainsi :

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites dans le rapport, la COFI conclut que

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 9, 10 et 11 LFCo.
- Le budget respecte le principe de la non-compensation des dépenses avec les recettes.

En conséquence, la COFI prévoit favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans leur ensemble.

Le Président remercie M. Dousse pour la lecture du rapport et passe au point 2.3.

2.3 Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le budget de fonctionnement.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au point 2.4.

2.4 Présentation du budget des investissements :

Le Président informe que les investissements seront présentés à chaque fois par le conseiller ou la conseillère responsable et ils seront votés directement au fur et à mesure.

a. 3410.5030.00 Aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset.

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, en charge du dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal. Comme indiqué dans le dossier de convocation, lors de la séance du Conseil général du 15 mars 2022, l'aménagement de ce terrain n'était pas inclus dans le budget du projet sportif et de loisirs. Ensuite, il a été ajouté lors de la mise à l'enquête car il était possible de bénéficier des différentes machines et l'installation du chantier pour le projet des vestiaires et de la buvette. Ensuite, l'aménagement du terrain a été abandonné à cause des coûts importants consécutifs à l'engagement obligatoire et aux décisions du pédologue qui suivait le

chantier. Ce terrain a déjà été mis à l'enquête et la réalisation aurait été prévue sans le souci du pédologue. Il revient avec un nouveau projet pour qu'il ne soit plus soumis à ces contraintes du pédologue. Le coût de la réalisation de ce terrain était prévu entre Fr. 20'000.00 et 25'000.00, pour l'aplanissement et l'ensemencement qui auraient pu être facilement intégrés aux aménagements extérieurs du projet sportif et de loisirs. Il se situe à côté de la piste cendrée et s'intègre facilement dans ces aménagements extérieurs. Les besoins en infrastructures augmentent dans la commune, liés à l'augmentation de la population. Il y a plus d'enfants, plus de juniors au FC, et entre-temps le football s'est féminisé. Au niveau des infrastructures cela devient limite avec aujourd'hui 4 équipes de juniors féminines et 2 équipes d'actives. Il y a aussi plus d'enfants dans le village de Cousset qui viennent jouer le soir sur le terrain d'entraînement. Il sera également à disposition des enfants pour la gymnastique à l'extérieur et lors des récréations. Le besoin est réel et l'emplacement, en zone d'intérêt général, est parfait. Sans l'éclairage, ce terrain d'entraînement sera peu utilisé pour le FC et cela ne va pas améliorer grand-chose au niveau de la surcharge du terrain principal. Il est important de restreindre l'utilisation du terrain principal.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, est à disposition pour les questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » voit sur le plan un pylône orange d'éclairage, est-ce qu'il est prévu pour éclairer ce terrain et le petit terrain à côté de la caserne des pompiers.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'il est prévu trois mâts dans l'offre et que le petit terrain à côté de la caserne des pompiers n'est pas beaucoup utilisé du fait qu'il n'a actuellement pas d'éclairage.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » demande si ce terrain pourra également être utilisé par la société de gymnastique et les écoles.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond oui, comme précisé dans la présentation, il s'agit d'un terrain d'entraînement qui pourra être utilisé par les écoles et la gymnastique et ouvert au public. Une coordination pourra être mise en place.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » est-ce que ce terrain sera homologué pour les matchs de juniors.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que maintenant pour les petits juniors, c'est plein de petits matchs sur des très petits terrains ce qui permettra d'organiser des petits tournois des juniors sur les deux surfaces à côté.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » demande si ce terrain n'est pas un peu mouillé à cet endroit.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que du fait de la création de la noue, côté centrale de chauffe, l'eau sera captée et s'évacuera plus loin.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » demande, selon une discussion au sein de leur groupe, pourquoi ne pas faire participer le foot pour la réalisation de ce terrain d'entraînement.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que les enfants de l'école viennent déjà sur ce terrain. Dans le projet sport et loisirs, la nouvelle buvette sera à partager, l'infrastructure principale est beaucoup pour le Skater hockey et les deux salles au-dessus des vestiaires seront aussi à disposition des sociétés. C'est un projet pour toute la commune, pas seulement pour le foot. Au niveau des investissements, on demande une participation des sociétés, par exemple pour le foot, dans le projet sport et loisirs, le foot participe pour le panneau d'affichage. Le Skater Hockey a aussi été approché, il y a chaque fois des réflexions pour impliquer les sociétés.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » pense que Montagny est la seule commune à être gentille avec les sociétés. Toutes les autres communes font participer les sociétés aux achats, en citant par exemple à Léchelles et Fétigny.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que c'est le rôle de la commune de donner des infrastructures aux habitants de la commune. Il y a aussi d'autres exemples contraires où il y a encore mieux de ce qui est proposé à Montagny.

Le Président remercie M. Rossier pour toutes ces explications et comme il n'y a plus de question, il passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 85'000.00 pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 85'000.00 pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 18 oui, 8 non et 1 abstention.

b. 4210.5450.00 Prêt au Centre médical de Montagny SA.

Le Président passe la parole à Mme Anne Bersier, vice-syndique, en charge du dossier.

Mme Anne Bersier, vice-syndique. Lors du Conseil d'administration auquel la commune fait partie, le Conseil d'administration a décidé d'assainir à hauteur de Fr. 8'000.00 pour chacun des actionnaires, à savoir Fr. 8'000.00 pour la commune et Fr. 8'000.00 pour Praxamed. Ces Fr. 8'000.00 représentent l'assainissement nécessaire pour 2022 et les Fr. 12'000.00 l'assainissement nécessaire pour 2023. Le cabinet médical a eu des charges supplémentaires, liées aux charges locatives. L'ECAB a accepté de surseoir au paiement des loyers, toutefois ils ont souhaité que les charges locatives soient payées par le Cabinet médical. L'électricité a beaucoup augmenté. Au mois de mai, l'assistante médicale était enceinte et son salaire a été assumé. Les licences et les laboratoires ont augmenté au niveau des charges.

La Dre Bordeaux a commencé à travailler au cabinet médical à hauteur de 40%, le 7 novembre 2023, le mardi et le mercredi. Elle sera le pilier du centre médical, elle va rester. En janvier 2024, elle va augmenter son taux d'activité à hauteur de 60%.

Aujourd'hui, la Dre Lehmann a reçu son autorisation de pratiquer à hauteur de 20%, elle commencera au mois de janvier 2024. En janvier 2024, il y aura une activité de 80% au cabinet médical. A partir du mois de mai 2024, la Dre Lehmann va augmenter son taux d'activité médicale. A la fin du printemps, on sera à 100%. Sachant qu'il faut une activité médicale entre 100 à 120% pour que les charges du cabinet soient à zéro. A la fin du printemps, le cabinet médical va couvrir ses charges. Nous avons des attentes supplémentaires pour cet été, mais elle ne peut pas en parler parce qu'il n'y a pas de contrat pour l'instant.

La Dre Bordeaux est le pilier du cabinet médical et la 2ème bonne nouvelle, cette autorisation qui est tombée aujourd'hui. On a depuis le 7 novembre plus de 130 nouveaux dossiers. C'est vraiment rassurant du fait qu'il y a eu très peu de publicité.

La Dre Lehmann est sur un projet pour novembre 2025 à Estavayer-le-Lac, pour l'instant le projet n'est pas en mouvement, elle a eu l'honnêteté d'en parler de façon transparente, peut-être qu'elle restera, peut-être pas. La dynamique a complètement changé, on est plus en recherche de médecins, mais en recherche de compléter une équipe médicale.

Mme Bersier, vice-syndique, est à disposition pour les questions.

Le Président remercie Mme Bersier pour ces bonnes nouvelles et demande s'il y a des questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si ce prêt sera une fois remboursé ou c'est à fonds perdu.

Mme Anne Bersier, vice-syndique, répond que c'est un prêt destiné à être remboursé.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 20'000.00 pour un prêt au Centre médical de Montagny SA, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 20'000.00 pour un prêt au Centre médical de Montagny SA, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 26 oui et 1 non.

c. 6150.5010.09 Construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, en charge de ce dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal informe qu'il s'agit d'aménager un chemin piétonnier entre le village de Cousset et le centre sportif. Une étude de mobilité a été faite en 2020 dans le cadre du projet global par le bureau de mobilité BCPH qui prévoyait cet accès dans le cadre du projet global. Cet accès évite un détour des piétons par la route des Buissons. Actuellement, en raison du chantier en cours, les écoliers doivent passer par la route des Buissons et prennent un raccourci à travers les propriétés privées et cela crée des problèmes et des tensions. Lorsque nous aurons résolu l'assainissement du carrefour des Arbognes, cela va encore accentuer le problème car les gens, au lieu de se diriger vers le centre du village et traverser devant la gare au passage à niveau, seront juste au-dessus de ce cheminement d'environ 100 mètres de long. Au début, il y a un fort talus, avec des escaliers, mais il n'est pas prévu de faire une rampe pour les personnes à mobilité réduite, du fait qu'il y a deux autres chemins d'accès et pour des raisons de coût. Ce sera un chemin en gravier. Si besoin, si la caserne venait à être clôturée, il faudra pouvoir rejoindre la route des Buissons par l'arrière de la caserne, ou alors, il n'y a plus qu'un tout petit bout qui rejoint la piste cendrée et cela donnera encore un autre passage.

Dans ces coûts, il y a également un soutien d'un petit talus des propriétés privées et ce sera aussi délimité entre l'espace public et privé par un treillis le long des propriétés privées, cela a déjà été discuté avec les personnes concernées. Le montant demandé de Fr. 150'000.00 est vraiment un montant maximum, qu'on n'espère pas dépasser. A titre de comparaison, le chemin piétonnier de la Côte-des-Esserts qui était un peu plus complexe a coûté clairement moins cher, 2/3 de ce coût.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Le départ de ce sentier derrière les lignes de chemin de fer se situe sur la route qui appartient aux CFF, est-ce que la commune a une entente avec les CFF.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le départ du sentier reste sur le terrain communal et la construction de ce sentier a lieu entièrement sur le domaine communal. Une servitude existe déjà en faveur des piétons sur la route propriété des CFF.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », relève que M. Rossier dit que le chemin n'est pas fait pour les personnes à mobilité réduite mais pour les enfants, pour éviter de faire le tour, car 200 mètres c'est trop long. Une deuxième chose, cela fait 10

ans que les pompiers demandent un grillage autour de la caserne, car des enfants viennent jouer au foot et cassent les fenêtres de la caserne. La commune ne peut pas le poser pour des raisons de coût. Et là, la commune peut poser un grillage le long du chemin pour les propriétés privées. Il rend attentif qu'avec ce projet, les gens arrivent devant la caserne. Lors des exercices avec des conduites sous pression, les gens vont arriver devant la caserne et passer par-dessus les tuyaux. Les voitures arrivent très vite lors d'une intervention avec des gens arrivant devant la caserne.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, a précisé que lors du projet, ils vont étudier plus en détail et s'approcheront également des pompiers. Si le fait d'arriver devant la caserne s'avère être un souci, il faudra clairement passer par derrière. Pour la pose d'un grillage, lors de cette législature, le Conseil communal n'a pas eu concrètement la demande.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » répond qu'il y a deux ans, une demande a été faite au budget qui a été refusée.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que la demande peut être renouvelée. Il n'a pas dit que les enfants ne pouvaient pas faire le tour, il constate juste ce qu'ils font aujourd'hui. Pour les personnes à mobilité réduite, ils doivent avoir un moyen de relier le centre sportif ou l'école, mais ce serait très compliqué de faire un accès mobilité réduite à cet endroit.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Qui est-ce qui demande de faire un tel chemin, est-ce les maisons qui sont importunées par les gens qui passent à travers ?

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond non. C'est dans le plan directeur communal de mobilité, d'après les flux de personnes et la population. Au niveau sportif et scolaire, il s'agit d'un centre qui génère vraiment un flux de passants qui est considérable, c'est pourquoi le Conseil communal vient avec ce projet, vu tout ce qui est réalisé dans cet endroit, le Conseil communal pense que cela fait sens de le faire maintenant.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages », pour en revenir au carrefour sur la route des Arbognes, dit que ce chemin ne va rien arranger, voir même accentuer car les gens vont continuer de traverser la route pour aller au centre sportif.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le projet du carrefour à la route des Arbognes a été accepté et le Conseil communal va aller de l'avant car il y a clairement un problème de sécurité.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », dit que la route des Buissons va devenir une route à 30km/h et on devra aménager un chemin piétonnier. Il trouve dommage de faire ce chemin alors que dans une année ou deux, on va créer un chemin piétonnier à la route des Buissons.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que pour accéder au centre sportif et à l'école, c'est le seul accès routier, ce sera peut-être 30 km/h si cela est décidé. Aujourd'hui, il y a déjà un trottoir et ce n'est pas un souci de sécurité, les piétons pourraient utiliser les deux côtés qui desservent parfaitement le centre. Les piétons prennent un raccourci aujourd'hui, c'est pourquoi il y a un besoin.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » aimerait savoir s'ils peuvent projeter le plan de Team+ trottoir/passage piétons dans la zone de Cousset. Le plan en question est affiché au rétroprojecteur. En voyant le plan, M. Daniel Francey pense qu'on commence à exagérer un peu, la densification est vraiment extrême pour les sentiers piétonniers, si l'on voit qu'à cet endroit, c'est très bien desservi. Un investissement de Fr. 165'000.00

est vraiment une exagération, quand on pense que dans les autres villages on est mal desservi. Pour lui, il n'y a aucune raison de mettre ce sentier à cet endroit.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » trouve le coût exorbitant en comparaison que pour tous les réseaux routiers de la commune, on a seulement Fr. 40'000.00 au budget.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'il ne s'agit pas de l'entretien et de la réparation, mais la création d'un nouveau chemin, avec la création d'un escalier et la pose d'un treillis.

M. Jonathan Joye, groupe « Continuité & Avenir » entend que le chemin coûtera au maximum Fr. 165'000.00, mais s'il est dévié pour éviter le devant de la caserne des pompiers, cela coûtera plus.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'il s'agit vraiment d'un montant maximum qui tient compte des variantes expliquées. Cela ne peut pas venir plus cher, on ne peut pas dépasser le montant du budget.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » pense qu'on va régler un faux problème avec ce chemin. Finalement, quand l'autre chemin pourra de nouveau être utilisé, il est plus en sécurité y compris pour la route des Arbognes ou la Côte-des-Esserts, car en fait les gens traversent devant le Denner et il y a vraiment une belle visibilité à cet endroit. Tant que le carrefour des Arbognes ne sera pas sécurisé, cela va pousser les gens à traverser dans une zone hyper dangereuse. Il y a de plus en plus de monde qui descendent, mais quand l'administration sera déplacée, il y en aura moins. C'est un faux problème, il n'y aura plus que les écoles et les sociétés qui utilisent la salle de gym et le terrain de foot. Et le chemin derrière les butts, côté Corcelles, répond à la demande, et il le voit régulièrement, les gens qui viennent s'entraîner pour les sociétés locales, viennent quasiment tous en voiture.

M. Anthony Berger, groupe « élan citoyen » constate qu'il n'y a pas d'éclairage sur ce chemin. Est-ce qu'il y a une exigence d'installer un éclairage public et si oui, est-ce qu'il est englobé dans le budget d'investissement.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond non, ce n'est pas prévu et comme cela a été relevé, il y a déjà deux autres accès qui desservent ce centre et qui sont éclairés.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier pour ces explications et comme il n'y a plus de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est refusé par 24 non, 1 oui, 2 abstentions.

d. 6150.5010.10 Investissements routiers 2024.

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, en charge de ce dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, informe qu'il s'agit de l'entretien annuel des routes qui comprend les dégâts hivernaux, la reprise et le renforcement de la chaussée et la réfection des revêtements bitumineux.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier et comme il n'y a pas de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 40'000.00 pour les investissements routiers 2024, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 40'000.00 pour les investissements routiers 2024, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

e. 7410.5020.00 Etude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset.

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal, en charge du dossier.

M. Rémy Grether, conseiller communal, informe que cela concerne le seuil de l'Arbogne derrière le bâtiment, dont on a déjà parlé lors des projets de constructions sur ce lieu, que c'est une zone inondable et que nous avons un souci au niveau de l'Arbogne. L'idée est d'enlever ce seuil pour baisser le niveau de l'Arbogne ce qui permettrait de ne pas avoir à effectuer des travaux complémentaires pour construire la partie scolaire du projet. Ce montant concerne uniquement les honoraires d'ingénieurs fournis par le bureau d'ingénieurs hydrauliciens sur une estimation du coût total.

M. Quentin Francey, groupe « Les 7Villages », demande si ces ingénieurs vont prendre en compte ce qui a été fait aux Pelons, pour peut-être faire des paliers pour diminuer la vitesse de l'eau ou si cette étude va uniquement se focaliser sur cet endroit.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond qu'ils ont prévu dans l'étude de travailler la rivière sur 300 mètres, donc c'est inclus dans l'étude, de faire des enrochements, des paliers, pour éviter les mêmes soucis qu'aux Pelons.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » demande si le canton subventionne ces travaux.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que la commune ne fait que les banquiers pour autant que le projet puisse se réaliser. Si on n'arrive pas à descendre suffisamment l'Arbogne, la Confédération va peut-être dire, on oublie, on ne finance pas. C'est la Confédération et le Canton qui financent ce genre de travaux, parce que c'est une obligation fédérale. En général, pour les travaux d'entretien courants, le Canton subventionne un taux de 20-25 % sur l'Arbogne. Aux Pelons, les travaux ont été pris en charge à 80% par les instances fédérales et cantonales. La commune, jusqu'à présent, a payé 20%. Pour les travaux à venir, suite à la catastrophe du 14 novembre, le Conseil communal va se battre pour que la Confédération et le Canton prennent en charge la totalité des frais pour la remise en ordre des abords du ruisseau.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande si nous avons une idée du coût des travaux à Cousset.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond non, mais les ingénieurs ont tablé sur un coût de Fr. 300'000.00 pour calculer leurs prestations. Les travaux seront remboursés à 100% par la Confédération et le Canton, s'il est décidé de tout enlever, le cas échéant, une petite partie sera peut-être facturée à la commune.

Le Président remercie M. Grether pour ces explications. Comme il n'y a plus de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 45'000.00 pour l'étude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 45'000.00 pour l'étude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

f. 7690.5290.00 Etude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal, en charge de ce dicastère.

M. Rémy Grether, conseiller communal, informe qu'il s'agit d'une obligation cantonale de faire des sondages pour contrôler les eaux de ruissellement, étant donné que c'était une ancienne décharge. Pour ces travaux, il y a un subventionnement de 50% de la Confédération et 30% du Canton.

Le Président remercie M. Grether. Comme il n'y a pas de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 27'000.00 pour l'étude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 27'000.00 pour l'étude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

M. Christophe Burri, administrateur, informe qu'il y a une petite coquille d'arrondi et l'investissement est de Fr. 26'575.00, c'est la fiche technique qui est erronée, une toute petite différence qui n'a pas d'impact sur la décision du Conseil général, mais qui a un impact sur le résultat du budget, c'est pour cette raison, qu'il attire l'attention du Conseil général à ce sujet.

M. le Président remercie l'administrateur pour ces éclaircissements.

2.5 Vote général du budget d'investissement.

Pour respecter la procédure, le Président informe que le budget d'investissement doit être soumis au vote dans sa globalité. Comme un investissement a été refusé, il doit être retiré du vote.

Acceptez-vous le budget d'investissement 2024 en retirant l'investissement 6150.5010.09 de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.

Le budget des investissements 2024 est accepté à l'unanimité, après le retrait de l'investissement 6150.5010.09 de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset, entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.

2.6 Vote du budget de fonctionnement.

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement.

Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2024 tel qu'il a été présenté par M. Hervé Oberson, conseiller communal responsable des finances.

Le budget de fonctionnement 2024 est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 3.

3. Vote sur la proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe « Les 7Villages » visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle.

Pour rappel, en séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a déposé une demande pour un crédit d'étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle. Conformément à l'article 46 du règlement du Conseil général, avant de mettre un crédit d'étude au tractanda, le Conseil général doit décider oui ou non de donner suite à la proposition de M. Daniel Francey, ce qui va se faire lors de la séance de ce jour. Si oui, le Conseil communal a une année pour soumettre cette proposition au Conseil général.

M. Daniel Francey a transmis au Président un complément de questions au Conseil communal concernant un permis de construire sur les immeubles qui devaient se faire à l'emplacement de l'Escabelle. M. Daniel Francey aimerait être informé sur le permis de construire pour les immeubles qui devaient se faire à l'emplacement de l'Escabelle à Grandsivaz.

Pour répondre, le Président donne la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, dit que c'est le dossier qui a été présenté à la dernière séance. Effectivement, il y a du nouveau, la Préfecture a accepté la demande de suspension du dossier soumise par le Conseil communal. Cette décision a été transmise aux nouveaux propriétaires qui avaient réalisé le projet. Ces propriétaires ont réétudié un nouveau projet qui sera vraisemblablement mis à l'enquête au début de l'année prochaine.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » se pose la question si ce mandat ne devrait pas être donné au canton pour faire cette étude, du fait qu'il s'agit d'une route cantonale.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, avant de répondre à la question, va faire une petite présentation sur PowerPoint. Les conseillers généraux ont reçu le rapport d'étude sur la mobilité de Team+. Ce bureau doit travailler avec le canton pour amener ces projets. M. Rossier leur a demandé d'étudier plus précisément ce carrefour et ils ont donné des précisions. Tout d'abord, la première analyse effectuée, ce sont les accidents qui ont lieu sur ce carrefour et sur les 10-12 dernières années, il y a eu 4 accidents, c'est peu. Ce ne sont pas des accidents graves et selon cette analyse, il n'y a aucune mise en évidence d'un problème particulier sur la base des accidents, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. Le point suivant dans un carrefour, ce sont les conditions de visibilité, ce qui pose le plus de problème à ce carrefour. Direction Fribourg, la mesure a été effectuée, c'est 80 mètres. Le minimum requis c'est 50 à 70 mètres. Il y a encore une clôture au bord de la route, considérée à la bonne hauteur, plus ou moins translucide, cela reste une clôture et cela peut perturber à cet endroit. En revanche, de l'autre côté, actuellement avec la maison L'Escabelle, on a uniquement une visibilité à 60 mètres et qui devrait être aussi là au minimum à 80 mètres. On a clairement un souci de visibilité. Il est préconisé de tailler la végétation. La question est posée si la modération de la vitesse est utile, c'est une décision du canton vu qu'il s'agit d'une route cantonale. Réduire la vitesse en dessous de 50km/h sur une route cantonale sera très compliqué. Ce qui pourrait éventuellement être fait c'est un rétrécissement de la chaussée à l'entrée de la localité. Ensuite, la mesure qui résoudrait tous les problèmes, c'est un giratoire, mais il y a très peu de chance qu'il soit accepté par le canton. Il n'y a pas vraiment de place, cela nécessite une très grosse emprise sur des privés. De plus, le bureau d'ingénieurs rend attentif que ce giratoire guiderait plus facilement les gens à utiliser cet accès pour aller sur Corcelles ou Dompierre et pas forcément prendre la route de contournement. Ils ont émis la possibilité de fermer ce carrefour, mais ce n'est pas la bonne solution à retenir. Mettre une présélection ne résoudrait pas grand-chose. Voilà tout ce qui est mentionné au niveau des conditions de visibilité. Le dernier point important, c'est la liaison piétonne par une passerelle entre deux quartiers du village, d'un côté vers le restaurant et l'autre

côté « Marais-Martin et le Grabou ». Dans ces réflexions, l'idée est de trouver une alternative, car la passerelle à long terme n'est pas forcément une solution. Il y aurait une alternative en passant devant les propriétés privées pour créer un accès piétonnier. Une autre variante serait une liaison piétonne avec une emprise sur le projet de construction à venir.

Sur le vote qui va se faire sur la proposition de M. Daniel Francey, M. Rossier dit qu'il faut savoir ce qu'on veut faire avec le crédit d'étude. L'idée est d'améliorer mais quoi : le carrefour ou la liaison piétonne et après clairement il faut discuter avec le canton. Vu que c'est une route cantonale, ce sera un projet du canton. La commune va pousser pour démarrer le projet et du fait que la commune est demandeuse elle devra prendre en charge un certain montant. Le canton ne va pas tout offrir.

Mme Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages ». Dans les différentes variantes au niveau de la mobilité automobile dans le carrefour de l'Escabelle, un point l'interpelle : est-ce que l'étude de feux de signalisation pourrait simplifier cette problématique, parce qu'on sait que la partie la plus dangereuse c'est en s'engageant depuis Grandsivaz sur la route cantonale. Est-ce que cela a été pensé ou étudié. Cela a une empreinte au sol bien plus faible qu'un giratoire ou une présélection mais cela a quand même une efficacité prouvée.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que sur les routes cantonales il n'y a plus beaucoup de feux pour stopper les véhicules, hormis pour les passages piétons. Il faut savoir que ce tronçon c'est 700 véhicules par jour. Ce sera pris en compte par le canton et c'est peu. La variante pour les feux de signalisation n'a pas été étudiée, on pourrait la proposer au canton, mais les chances sont assez minces.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » est étonné des 700 véhicules parce qu'en fait il y a peut-être la moitié qui sortent vers la scierie Favre. Si cette route va être à 30 km/h, il y aura en plus des véhicules sur ce carrefour. Ce qui est aussi étonnant ce sont les 80 mètres de perte de visibilité côté Noréaz, car on ne voit rien de ce côté-là.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que les mesures au niveau du nombre des véhicules ont été prises par l'installation du radar pédagogique de la commune, même avec un autre emplacement, un peu plus bas, on est en dessous des 1'000 véhicules par jour. Ce comptage date des deux derniers mois.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » pense que la proposition de la présélection pour partir à Payerne n'est pas si mauvaise, car cela facilitera l'accès à la laiterie, tout en pouvant prévoir un trottoir. L'étude doit se faire assez rapidement pour ne pas louper cet accès au terrain où se trouve l'Escabelle. La faisabilité peut attendre un peu. S'il y a 700 véhicules qui arrivent sur cette bifurcation, 12'000 arrivent dans l'autre sens, et il faut passer les 700 véhicules sur la route.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que clairement lors des pendulaires, on attend un moment pour s'engager. Pour la liaison piétonne, dans le projet, l'Escabelle sera démontée et pour une nouvelle construction, ils doivent se tenir à la loi sur les routes et en plus ils doivent laisser 1,65 m de libre pour laisser la visibilité et pour un trottoir.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » informe que dans la direction Payerne, sur la voie Payerne-Fribourg, le terrain appartient à l'Etat, ils pourront déplacer leur route. Pour toute la partie à gauche, de l'autre côté de la ferme, le terrain appartient à l'Etat et eux peuvent très bien décaler leur route. Ils peuvent aussi faire un échange de terrain avec l'agriculteur pour décaler la route. Il pense qu'on peut entrer en matière avec l'Etat. Le premier but c'est d'acquérir un peu de terrain vers l'Escabelle.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, pense que la seule possibilité d'améliorer le carrefour c'est de voir avec l'Etat s'ils sont d'accord de décaler la route et créer cette liaison

piétonne. Ce sera un coût important et la commune ne sera pas seule à décider, c'est le canton qui réalisera le projet et la commune une partie.

Le Conseil général va passer au vote si le Conseil général veut donner suite au projet, c'est à lui de décider.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » réitère sa question, est-ce que cela vaut la peine que la commune développe une étude, est-ce qu'il y a une chance que cela aboutisse ou pas.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le canton est très pessimiste pour un rond-point et la présélection ne donne pas tellement d'avantage. La meilleure chance c'est la liaison piétonne. C'est au Conseil général de décider, il ne peut pas donner un pronostic sur l'avis du Canton.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier pour toutes ces explications et comme il n'y a plus de question, il passe au vote.

Acceptez-vous la proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe « Les 7Villages » visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle.

La proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe « Les 7Villages » visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle est acceptée par 15 oui, 7 non et 5 abstentions.

4. Réponse du Conseil communal aux questions ouvertes.

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, responsable du dicastère.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, informe que beaucoup de réflexions ont été faites pour les heures d'ouverture. L'idée était de proposer une plus grande plage d'ouvertures aux citoyens, mais au vu du nombre de déchets, il est nécessaire de garder des jours sans ouverture, pour vider les bennes, par exemple les encombrants, et aussi en raison du manque de place. Sur la base d'un sondage des employés, M. Rossier relève que le samedi est très fréquenté, le lundi matin est relativement bien fréquenté et il n'est pas possible d'ouvrir le mardi du fait qu'il faut vider les bennes. Cela fait alors sens de laisser ouvert le mercredi. Les heures des employés communaux sont également un souci, par rapport à des heures supplémentaires et la question s'est posée s'il faut engager une personne de plus pour effectuer ces heures d'ouverture. Après toutes ces analyses, il s'est avéré que prolonger le soir n'était pas judicieux. Pour toutes ces raisons, les heures d'ouverte n'ont pas changé.

Mme Mélanie Schaller, groupe « élan citoyen » qui était à l'origine de la demande, par rapport au mercredi, avait proposé un décalage des horaires, soit de prolonger jusqu'à 19h00.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que c'était la seule chose qui pouvait être faite et le faire uniquement durant l'été. Le fait d'avoir deux horaires, été – hiver, pour une demi-heure, est-ce très utile. Malheureusement c'est plutôt une question de taille de la déchetterie que les horaires.

Mme Mélanie Schaller, groupe « élan citoyen » pense qu'il y a quelque chose à faire au vu du nombre d'habitants.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que rien ne sera entrepris avant la reprise des bâtiments de la STEP après l'adhésion à l'Eparsé.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir ». Pour déplacer les heures d'ouverture le mercredi jusqu'à 19h00, pour les heures supplémentaires, ce n'est pas compliqué de dire à l'employé de venir de 15h00 à 19h00 au lieu de 13h00 – 19h00, ou même trouver la possibilité

de donner des heures à des retraités ou des personnes qui pourraient s'occuper de la déchetterie à moindre coût.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que personne ne veut effectuer ce travail bénévolement. Pour les heures, la réflexion était par exemple pour une ouverture le samedi après-midi jusqu'à 14h00. La personne qui est de piquet pour la déchetterie, doit prendre directement ces heures et ne pas les accumuler, et prendre un jour de congé durant la semaine. Si vraiment, il est nécessaire d'augmenter nettement les heures d'ouverture, ce sera la solution, mais cela ne va pas résoudre le problème de la grandeur de la déchetterie.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », propose d'étudier une autre solution pour agrandir la déchetterie qu'avec les locaux de la Step, la mettre ailleurs. A la base, c'était une déchetterie pour 600 habitants.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que d'aujourd'hui l'école est prioritaire par rapport à la déchetterie.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » dit d'arrêter avec les priorités, car l'achat de la Banque n'était pas une priorité. Il ne faut pas dire que la déchetterie n'est pas une priorité.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que dans le plan de législature, le Conseil communal a fixé, l'administration, l'école et les infrastructures du sport. La déchetterie n'est pas dans le plan de législature.

Le Président passe au point 5.

5. Informations du Conseil communal :

- **Présentation des réflexions sur le nouveau PAD « Cousset-Centre élargi », qui va transformer notamment le secteur occupé par les usines. Une maquette devrait être disponible.**

Le Président donne la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, informe que le but de ce soir est de présenter les travaux de ce PAD qui s'appellera « Cousset-Centre élargi ». Il précise que PAD est l'abréviation de Plan d'Aménagement de Détail. Pour cette présentation et pour répondre aux questions, il va passer la parole à Mme Franziska Lakomski du bureau d'architecture CCHE, Mme Prudat, responsable du développement de projet pour le groupe Grisoni et M. Coca, architecte, au bureau d'urbanisme Urbasol. La maquette ne sera pas présentée du fait que la validation des différents éléments n'a pas encore été réalisée au sein du groupe de travail et ni par le Conseil communal.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, présente un petit historique depuis le début de la législature sur ce qui a été traité par la commission d'aménagement qui a donné ses différents préavis et par le Conseil communal. Une première demande en 2021 de Bossy Céréales SA avec un projet pour tout un Pôle d'activité – un Eco Quartier. La commission d'aménagement et le Conseil communal n'ont pas donné suite à ce projet pour des questions de mise en zone et d'accessibilité. En 2021 également, la commune a été approchée par les propriétaires du secteur de Cousset-Centre, le secteur qui rejoint les deux usines actuelles et les terrains qui sont encore libres, qui ont proposé d'abroger le PAD actuel et de créer un nouveau PAD, pour créer un nouveau quartier au Centre de Cousset. La commission d'aménagement et le Conseil communal ont accepté d'étudier ce transfert avec les différents changements de zones qui vont en découler et donc d'être favorables à la création de ce nouveau PAD.

- Un PAD représente, pour l'Autorité, un moyen efficace de gérer au mieux la qualité urbanistique et les espaces publics dans un périmètre défini.

- Un PAD fixe de façon détaillée les droits et les obligations des propriétaires et des autorités au sein du périmètre défini.
- Il a pour but de proposer une solution urbanistique et architecturale de qualité, de prévoir les installations et équipements communs et d'assurer une bonne insertion spatiale dans un site donné.
- Un PAD est composé d'un plan, d'un règlement et d'un rapport explicatif.

Il faut voir ce projet comme une chance pour la commune, une chance aussi d'avoir les propriétaires qui se mettent ensemble pour la création de ce nouveau quartier. Cela permet d'avoir, au final, un résultat qui sera bien plus harmonieux.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, va présenter l'organisation mise en place entre l'année 2022 et la-mie 2023. Le projet était géré uniquement avec le bureau d'urbanisme Urbasol, et ensuite à la-mie 2023, tous se sont mis d'accord d'inclure directement dès l'étude du PAD, le bureau d'architecte CCHE qui fait directement les réflexions sur ce PAD, plus en détail. Actuellement des séances régulières ont lieu entre le bureau Urbasol, le bureau d'architecture CCHE et la représentante des propriétaires, Mme Prudat et pour la commune, lui-même qui est aussi assisté par l'urbaniste communal, le bureau Archam & Partenaires SA.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, passe la parole à Mme Lakomski du bureau CCHE pour la présentation du projet.

Mme Lakomski informe que son bureau a été mandaté par les propriétaires pour établir une vision de comment urbaniser cette partie du territoire. Elle présente et commente au moyen d'un Power-Point :

L'analyse spatiale et économique :

- La localisation
- La structure urbaine
- Le site
- Les constats

Les Fondamentaux :

- Les publics-cibles
- L'analyse du site
- La localisation des publics-cibles
- Les mesures architecturales
- L'implantation
- Les valeurs ajoutées.

Tous les constats ont permis d'identifier trois zones différentes sur le site : un côté un peu urbain, plus dense, un 2^{ème} contexte appelé le communautaire, le lieu de partage, une certaine manière de cohabiter et de partager certaines valeurs et aussi des espaces extérieurs, et le côté un peu plus résidentiel, un peu plus individualiste avec une plus faible densité car c'est la partie qui doit assurer la transition avec le quartier de villas déjà existant.

C'est un quartier sans voiture en surface, un quartier assez sécurisé, avec un parking souterrain de 250 places, des aménagements extérieurs de qualité, l'intégration de la verdure, y compris dans les toitures, l'utilisation de matériaux naturels et des espaces de détente, à usages multiples à l'intérieur du site.

Aujourd'hui, on ne peut plus construire des appartements à la queue-leu-leu, il faut vraiment répondre à différentes attentes de la société. On parle d'appartements « cocooning », c'est le refuge des gens, l'appartement devient important et doit répondre à toutes les demandes intergénérationnelles.

En conclusion, l'intention de ce projet est de :

- créer de la plus-value pour tous, aussi bien pour la commune que les futurs habitants
- adapter au contexte et au besoin pour des logements seniors et des PPE
- optimiser le réseau piétonnier et du site et au-delà, donc cette interconnexion du nouveau quartier avec ses environs
- renforcer les activités
- identifier des besoins qui manquent
- améliorer la qualité des aménagements extérieurs.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, remercie Mme Lakomski pour cette présentation et invite Mme Prudat et M. Coca à les rejoindre. Ce projet va répondre aux besoins futurs pour le futur développement démographique de la commune. Il est à disposition pour les éventuelles questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si le projet sera raccordé au réseau du chauffage à distance.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, répond oui pour autant s'il y ait la puissance nécessaire pour le raccordement du quartier.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, donne la parole à M. Coca du bureau Urbasol, pour la mobilité et les accès.

M. Coca informe que l'idée est de créer un quartier sans voiture, avec un parking souterrain évalué à 250 places nécessaires, avec quelques places à l'extérieur pour les commerces qui sont à proximité. Le mouvement journalier de voitures a été évalué à 1'000 voitures. Il y a aura des nouvelles surfaces de rencontre de qualité, à disposition de la population de Cousset, et des nouvelles surfaces à disposition des commerces.

Mme Prudat du groupe Grisoni, informe que, pour un PAD, la temporalité est assez longue. Aujourd'hui, l'objectif fixé pour le dépôt d'une demande préalable au canton est d'ici avril 2024 avec à la fin de l'année, un premier retour du canton, qui permettra ensuite de déposer une demande définitive. Avant deux ans, ils ne pensent pas avoir un permis et après pour chaque bâtiment, il faudra déposer une demande de permis. Cela ne va pas apparaître tout de suite.

M. Adrien Berger, groupe « élan citoyen » demande si le nombre de logements futurs est connu.

Mme Prudat répond non, mais environ 300 habitants au maximum.

La présentation est terminée avec un applaudissement.

Le Président passe au point suivant « projet école. »

- **Projet école.**

Le Président passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal.

M. Yannis Baillet, conseiller communal, informe qu'il s'occupe du dossier école avec M. Sébastien Rossier, conseiller communal et donne connaissance de la situation du dossier.

Le Conseil communal a décidé de s'attribuer les services d'un BAMO, un bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, un bureau qui aide à choisir les bonnes procédures, à effectuer des recherches de prestataires et qui représente la commune lors des différentes discussions qu'il y aura à mener lors du projet. Le choix s'est donné vers le bureau F. Partenaires SA qui semble être un partenaire idéal, parce que c'est un bureau qui a des architectes, des chefs de projets, mais ce sont des architectes qui ne font que du BAMO, qui ne sont pas aussi architectes, donc

ils ont une vue assez critique envers les architectes et comprennent aussi que ce ne sont pas forcément les mêmes besoins pour les architectes et pour les communes. Pour être franc, aussi pour les aspects financier, l'offre était très avantageuse.

Une chose très importante, c'est la procédure. On a un cadre financier clair, donc on veut éviter les surprises. La procédure choisie est une procédure qui est une procédure ouverte qui donne la possibilité de choisir un architecte qui va réaliser une étude de faisabilité à ne pas confondre avec celle qui a été faite par le bureau Clerc et dont le but est tout simplement de fixer le cahier des charges. Avec le cahier des charges, on va pouvoir faire une procédure ouverte pour les prestations pour un architecte pour emmener la commune jusqu'à la fin du projet avec un cadre extrêmement défini, puisque cette faisabilité va être aussi précise que possible. C'est un emplacement, une volumétrie, ce qui permettra d'avoir un cahier des charges précis, des coûts précis et ce sera beaucoup plus simple avec ce cahier des charges de fixer les critères qui permettront de choisir l'architecte et d'éliminer un grand nombre de possibilités. Actuellement, on recherche un architecte pour effectuer cette étude de faisabilité, sachant qu'il y a des bureaux spécialisés là-dedans. Les offres arrivent en ce moment. L'important, c'est la définition du cahier des charges exact et sa validation pour les services cantonaux, parce que construire une école, c'est construire un nombre de salles de classes, mais pour un nombre de salles de classes donné, il y a un certain nombre de salles attenantes à construire, par exemple une salle d'appui, une salle d'ACT, et c'est soumis à validation du canton. Les discussions ont commencé mais on ne connaît pas la durée.

M. Baillet est à disposition pour les éventuelles questions.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, Le Président passe au point « projets routiers ».

- **Projets routiers.**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, relève deux axes principaux sur le territoire communal, les deux routes cantonales qui relient Payerne à Fribourg. Il mentionne le tracé de la route des Parchy. Après plusieurs demandes de la commune, avec clairement un problème de dangerosité au niveau du pont CFF, très étroit, où il y a eu beaucoup d'accidents, certains très graves, le canton a été d'accord de démarrer un projet sur ce tronçon. On est à l'état d'une étude préliminaire entre Montagny-la-Ville et la frontière vaudoise, donc Payerne, aussi pour déterminer l'itinéraire du réseau cyclable cantonal et la commune a également demandé une liaison piétonne entre Cousset et Montagny-la-Ville, du fait qu'on est coupé par la ligne CFF et nous n'avons pas de liaison piétonne possible actuellement. La commune a demandé d'étudier en même temps cette mobilité douce, ce qui a été pris en compte. Les crédits sont disponibles pour le canton et ils vont mener le projet à terme.

Au niveau du planning, l'important c'est la fin des travaux prévue à fin 2026, l'étude préliminaire jusqu'à la fin de cette année.

Pour le carrefour à Cousset en direction de la route des Arbognes, le préavis négatif du canton a été principalement au niveau d'un mini-détour des piétons pour rejoindre le passage piétons à la gare. Ce n'était pas le seul point négatif, mais encore quelques détails à régler au niveau de la largeur de la chaussée, jugée trop large. Le projet a été mis en stand by en raison du projet du PAD avec une liaison qui rejoindra ce carrefour et qui devra être intégré au projet. La mobilité douce des vélos n'a pas été prise en compte, uniquement celle des piétons. Pour cela, on devra donner un mandat à un bureau d'ingénieurs en mobilité pour étudier tous ces différents paramètres et coordonner tous ces projets, que soit le PAD, la modification du tracé de la route cantonale et la mobilité douce pour les vélos.

Le Conseil général a reçu le rapport d'étude du bureau Team+ sur le concept des zones 30 km/h et la modération du trafic. Tous les villages demandés ont été étudiés. Le Conseil communal a retenu deux zones : le village de Montagny-les-Monts et le village de Grandsivaz pour créer un concept 30 km/h.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, est à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande si la zone de rencontre de 20 km/h vers l'Eglise va se faire.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le bureau Team+ a mis tout ce qui était possible de faire dans chaque zone sur tout le territoire communal. Cette zone n'a pas été jugée prioritaire.

M. Jérémy Joye, groupe Continuité & Avenir » demande qui entre le Conseil communal et le Conseil général donne le dernier mot.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant pour les villages de Montagny-les-Monts et Grandsivaz, avec une mise à l'enquête. En cas de refus de la population, le Conseil communal ne va pas aller de l'avant, il ne va rien imposer. Ce sont des solutions qui répondent à des besoins. Le bureau a aussi fait des propositions pour le village de Mannens, en cas de retour pour avoir une zone 30 km/h au village de Mannens, le Conseil communal va se pencher sur ce dossier et en cas de retour négatif, le Conseil communal ne va pas étudier ce village.

M. Jérémy Joye, conseiller communal, demande alors si le Conseil communal propose et le Conseil général vote.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que la procédure n'est pas soumise pour approbation du Conseil général. Seuls des éventuels crédits sont soumis. Des oppositions pourront être déposées lors des mises à l'enquête.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier pour toutes ces explications et passe au point suivant.

- **Etat de l'avancement de l'Eparse.**

Le Président donne la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal.

M. Rémy Grether, conseiller communal, informe qu'il y a eu des oppositions et des recours à la mise en zone de l'endroit prévu pour l'Eparse, à Payerne. Le dossier est toujours en attente d'une décision au canton. Il faut s'attendre à de nouvelles oppositions lors de la mise à l'enquête du projet par les mêmes propriétaires. Trois voisins ne veulent pas cette Step près de chez eux et pour gagner du temps, ils s'opposent lors des mises à l'enquête. Il pense que le dossier va perdre deux ans depuis 2026 et que l'Eparse sera mise en eaux en 2028. Pour notre commune, on peut continuer comme actuellement. Financièrement, nous n'avons pas beaucoup de charges, uniquement les frais financiers de ce qui a été engagé.

Pour finir, il fait un état de la mise en séparatif de la commune. Actuellement, la fin des travaux de Mannens est prévue pour juin 2024. A Montagny-la-Ville, le secteur Sur-la-Ville et Route de Belmont, sera mis à l'enquête en janvier 2024, la mise en soumission également et les travaux pourraient débuter dans la 2^{ème} partie de 2024, d'août à décembre. Il reste le secteur Pré-Michel avec le bassin de rétention qui doit être créé au bout du terrain de foot derrière le Château, qui pourrait être mis à l'enquête en avril 2024 et les travaux pourraient être effectués en 2025. Si tout se passe bien, fin 2025, la commune de Montagny sera totalement en séparatif.

Il n'y a pas de question et Le Président remercie les intervenants pour toutes ces explications et passe au point Divers.

6. Divers.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » va parler au nom de la commission spéciale du Conseil général. Une demande de M. Stéphane Currat, chef du projet sport et loisirs, a été faite à la commission afin de clarifier un différend entre lui et M. Marc Küng sur la soumission des travaux du projet sport et loisirs. La commission a accepté cette demande et a organisé une table ronde le 29 novembre 2023 avec MM. Stéphane Currat et Marc Küng. À la suite d'une analyse et d'une discussion animée, mais constructive, il en est ressorti que dans le projet cité, les soumissions se sont déroulées correctement selon le processus en vigueur de la commune. La commission remercie M. Stéphane Currat pour l'excellente collaboration. Maintenant, la commission reçoit tous les procès-verbaux de séance de la commission de bâtisse et les remarques des membres de cette commission. Ces procès-verbaux restent en mains de la commission du Conseil général et ne sont pas transmis. La commission intervient auprès de M. Stéphane Currat uniquement si elle constate des anomalies ou autre problèmes importants dans l'évolution du projet. La commission félicite et remercie M. Stéphane Currat pour l'excellent travail effectué pour ce projet.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, remercie M. Gilbert Fragnière. Par rapport au projet sportif et de loisirs, tout se passe bien. Il faut anticiper la suite, et même la fin, c'est l'inauguration du site et pour l'inauguration, ce serait bien d'avoir un petit comité qui serait mis en place pour organiser cette inauguration, avec aussi des gens des sociétés. Un montant a été mis dans le projet pour ce point. Si des gens sont intéressés à participer à ce petit comité pour une inauguration fin septembre de l'année, ils sont priés de s'annoncer.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » a deux petites choses. Il aimerait que ce soit protocolé au procès-verbal, le fait que la commune de Montagny s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'installation de l'antenne 5G sur les terrains propriété de la société de tir au pistolet se fasse dans les meilleurs délais, afin que la société puisse bénéficier de la subvention annuelle de Swisscom qui permettra d'amortir l'investissement de Fr. 50'000.00 pour les travaux de mise aux normes du stand de tir qu'elle a été obligée de réaliser. Dans un but d'équité, si l'installation de cette antenne n'aboutit pas, M. Raphaël Pidoud demande qu'un montant, à définir entre la commune et la société de tir soit mis au budget et voté lors de la prochaine assemblée pour aider financièrement la société de tir au pistolet de Montagny.

M. le Syndic répond que c'est très bien que M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » ait soulevé ce point parce que, pas plus tard qu'aujourd'hui, il a eu la réponse de Swisscom par rapport à ce dossier. Ils ont certifié que le projet est mis à l'enquête et quelques oppositions vont être levées et à la suite de cela, la seule possibilité pour eux que le projet ne se réalise pas, c'est que les propriétaires du fonds changent d'avis. Du moment que la société de tir au pistolet est toujours favorable à cette antenne, elle sera construite et réalisée et ils auront les royalties qui vont tomber chaque année pour permettre d'éponger les dépenses et capitaliser.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » aimerait qu'on remercie Mme Anne Bersier, vice-syndique, qui a réussi à faire revivre le Centre médical de Montagny après plus de deux ans de travail acharné. Les citoyens de notre commune peuvent prendre rendez-vous avec un médecin dans le village. Il y a un médecin, deux en janvier et sûrement un troisième en 2024. En tous les cas, le centre de santé est fonctionnel et sera rentable dès 2024.

Mme Anne Bersier, vice-syndique, est remerciée par applaudissement.

M. Gérald Pidoud, groupe « Les 7Villages » relève qu'à Montagny-la-Ville, il y a depuis quelques mois, des nouveaux propriétaires, à l'ancien restaurant, qui s'amuse à parquer une camionnette au bord de la route et cette camionnette est parquée sur la commune. La délimitation de la route de Belmont, la patte d'oie, a été faite lors d'un arrangement avec le restaurant. Là, la personne met sa camionnette et du moment qu'une personne arrive depuis la route de Belmont et doit faire le cédez-le-passage pour rentrer sur la route cantonale, et qu'une autre voiture arrive

depuis Fribourg, la voiture depuis Fribourg ne peut pas tourner. Elle est obligée de s'arrêter sur la route pour s'engager et du moment qu'il y a deux ou trois voitures derrière, cela peut provoquer des accidents. Cela ne coûte rien à la commune, c'est juste leur dire qu'ils ne sont pas propriétaires du terrain pour parquer leur camionnette à cet endroit. Ils ont assez de place derrière le bâtiment et que c'est pour éviter un accident. Il remercie la commune d'intervenir, car cela règlera des petits soucis.

M. le Syndic prend la parole. Le 3 décembre à 13h00, il était très content, très satisfait. Dans un premier temps, il voudrait passer la parole à un des membres du Conseil communal, M. Hervé Oberson.

M. Hervé Oberson, conseiller communal, annonce qu'en date du lundi 20 novembre dernier, il a remis sa démission à ses collègues du Conseil communal, qui sera effective dès demain, car cela lui tenait à cœur de finaliser les travaux du budget 2024. C'est une décision qui est basée purement sur des motifs personnels, il n'y a aucune rancœur envers ses collègues, bien au contraire, mais il a la conviction qu'il s'agit d'un bon choix. Il n'a plus ce qu'il faut en lui pour assumer cette fonction exigeante de la façon qu'il estime être la bonne. Il se doit d'être pleinement investi et disponible pour cette tâche car notre commune le mérite et comme ce ne sera plus acquis, il lui appartient aujourd'hui de prendre cette décision. Il tient à remercier les membres du Conseil général pour l'accueil qui lui a été fait en cours de législature. Un merci particulier va aux membres de la COFI avec qui, il a eu plaisir de collaborer de manière régulière. A ses futurs ex-collègues du Conseil communal, merci du fond du cœur pour ces mois enrichissants passés en leur compagnie. Il a ressenti beaucoup de plaisir et de fierté à travailler avec eux, chaque lundi. Que la sagesse, le bien commun, la collégialité, le respect et la rigueur continuent à les accompagner dans leurs décisions. Il termine en adressant également ses remerciements à l'entier du personnel communal, qu'il soit en première ligne ou dans l'ombre, s'engage au quotidien pour Montagny. Il lui reste à souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Tout le monde applaudit M. Hervé Oberson pour ces paroles.

M. le Syndic dit que pour le Conseil communal, ce n'est pas une surprise du fait qu'il avait fait part de ses souhaits et ils ont tout simplement regretté son départ, le benjamin qui était un tout petit peu choyé. Le Conseil communal a eu beaucoup de plaisir à travailler avec M. Hervé Oberson.

M. le Syndic remercie les personnes qui étaient présentes à la sortie organisée pour les autorités, qui pourrait être renouvelée en fin de législature. Il remercie le Conseil général pour sa participation active et comme d'habitude l'administration, les journalistes, les citoyens qui se donnent la peine de participer à des séances. Il invite tout le monde à partager le verre de l'amitié et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

En conclusion de cette séance, Le Président remercie le Conseil communal pour l'organisation de la sortie, et merci à M. Hervé Oberson pour tout le travail effectué durant son séjour au Conseil communal. Il informe que la séance du Conseil général pour les comptes 2023 aura lieu le mardi 21 mai 2024 à 20h00. Il remercie toutes les personnes présentes ce soir, il leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et surtout il transmet ses meilleurs vœux de bonne santé pour 2024 ainsi qu'à leurs familles. Il invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 23h42, Le Président clôt officiellement cette séance ordinaire du Conseil général.

Le Président :


François Egger



La secrétaire :


Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	CRoy
Fraglière	Gilbert	Impasse Granges-Philling 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	[Signature]
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	[Signature]
Fraglière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	[Signature]
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	[Signature]
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	[Signature]
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	[Signature]
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	[Signature]
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	[Signature]
Bugnon	Marilène	Route Bas-des-Esserts 15	1774	Cousset	1 - élan citoyen	[Signature]
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	[Signature]
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	[Signature]
Joye	Rachel	Impasse des Etourneaux 18	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	[Signature]
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	[Signature]
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	[Signature]
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	[Signature]
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	RXC.VSR
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	[Signature]
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	[Signature]
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	[Signature]
Jaquet	Sébastien	Route du Pelleret 48	1774	Montagny-les-Monts	3 - Les 7Villages	[Signature]
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	[Signature]
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	[Signature]
Fraglière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	[Signature]
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	[Signature]
Francey	Sébastien	Route de Fin-de-Plan 16	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	excusé
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	[Signature]
Mollard	Phillipe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	[Signature]
Schmutz	Julien	Route des Arbognes 17	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	[Signature]